

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET AVIS
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent être payés d'avance, le 1^{er} de mars, juin, septembre et décembre.

N° 450.

LUNDI ET MARDI.

12 ET 13 SEPTEMBRE 1831

INTERIEUR.

BRUXELLES, 11 septembre.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 10 septembre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé, après l'observation d'un membre sur un passage de sa rédaction.

Quelques membres qui n'ont pu prêter hier le serment de fidélité à la constitution, le prêtent aujourd'hui.

M. d'Huart est admis comme représentant du district de Virton, après avoir établi qu'il avait le nombre de voix nécessaire pour être membre de l'assemblée, en écartant même les votes donnés par les cinq Français dont on contestait la naturalisation.

Le rapporteur pour l'examen des pouvoirs des membres élus pour la province de Namur fait lecture d'un rapport avec diverses pièces qui y sont jointes sur l'élection du district de Dinant, et conclut à l'annulation de cette élection, du chef d'un vote double donné par deux fils pour leur compte et celui de leur mère. Il conclut également, dans le cas où elle ne serait pas annulée, à l'ajournement pour diverses autres irrégularités dont le rapporteur fait l'exposé, notamment celle d'une convocation légale, des votes donnés par des personnes qui n'avaient pas la qualité d'électeur. Un certificat portait que trois faux électeurs avaient été amenés à l'assemblée électorale par le curé d'Achéne et avaient déposé leurs votes.

M. Garcia de la Vega, député élu du district de Dinant, répond aux diverses nullités qu'on oppose à son élection. Il n'est pas prouvé, dit-il, que la convocation n'ait pas été faite de la manière prescrite par le décret du congrès; d'ailleurs le délai n'est pas virtuellement fixé dans la loi. Quant au double vote, le fait n'est pas prouvé. Si toutefois il avait existé on aurait dû attaquer l'élection sur les lieux mêmes; aucune réclamation ne s'étant élevée, la prétendue nullité reste convertie; si des électeurs incapables ont voté, on aurait dû en faire l'observation à l'instant même. Ce n'est pas non plus au président de l'assemblée électorale à s'enquérir si tel votant a, oui ou non, la qualité d'électeur.

Aucun membre ne demandant la parole, le président d'âge met l'élection de M. Garcia aux voix; il n'est pas admis et se retire.

MM. les secrétaires provisoires proposent l'adoption du règlement du congrès pour la nomination du président et des membres du bureau, pour la rédaction de la réponse au discours d'ouverture et du règlement d'ordre pour la chambre; il s'élève une discussion pour savoir si le bureau sera nommé pour toute l'étendue de la session législative ou pour un temps déterminé. A cette discussion prennent part MM. Destouvelles, Leclercq, Raikem, de Robaulx, van Innis, Leveau, Pochet, Barthélemy, Dumont et Lebeau.

L'article 37 de la constitution a paru clair; il a voulu, d'après l'opinion de MM. Destouvelles, Raikem, Lebeau et Barthélemy, que l'élection eût lieu pour toute la session. Les autres membres qui ont porté la parole ont pensé qu'à l'assemblée appartenait le pouvoir de fixer la durée de la présidence.

La question est mise aux voix par appel nominal. 44 se prononcent en faveur de l'élection du bureau pour toute la session et 21 contre.

On procède à l'élection du président; deux tours de scrutin ont lieu; M. de Gerlache obtient 36 voix au scrutin de ballottage, et M. Destouvelles 21; en conséquence M. de Gerlache est proclamé président. 60 membres sont présents.

On passe ensuite à l'élection des vice-présidents et des quatre secrétaires sur une même liste. Sont nommés vice-présidents au premier tour de scrutin MM. Destouvelles et Barthélemy. Les secrétaires sont Della faille, Lebègue, Liedts et Henri de brouckere. Les votans sont au nombre de 57.

M. le président prend place au fauteuil et remercie l'assemblée du témoignage d'estime qu'il vient de recevoir d'elle. Union, force, persévérance dans le travail, dit-il, et le bonheur de la patrie, voilà le sentiment qui nous anime.

M. le président propose de voter des remerciemens au vénérable président, doyen d'âge: cette proposition est adoptée au milieu des applaudissemens.

On demande qu'on procède à la nomination des questeurs, mais la commission chargée de la rédaction, reconnaissant que la réponse au discours du trône est urgente, l'assemblée procède à la nomination de cette commission, qui sera composée de 6 membres non compris le président. Les membres nommés sont: MM. Lebeau, Leveau, Destouvelles, Gendebien, de Theux et Fleussu.

On demande comment seront formées les sections et la section centrale. On propose de diviser la chambre en 6 sections, chacune de 17 membres, et de composer la section centrale des rapporteurs des 6 sections, y compris le président de la chambre. Adopté.

On demande également que les questeurs soient nommés et que l'on procède à la nomination de la commission chargée de réviser le règlement du congrès. On passe au tirage des sections.

Sont nommés questeurs MM. Lefebvre et Vilain XIII. M. le président nomme la commission chargée de réviser le règlement du congrès et de l'adapter à la chambre. Elle est formée d'un membre de chaque commission dans l'ordre suivant: MM. Leclercq, Rogier, Séron, Julien, Leveau et Félix de Mérode.

La séance est levée et ajournée à mardi à onze heures.

CHAMBRE DU SÉNAT.

La séance du sénat n'a offert hier aucun intérêt, plusieurs sections n'avaient point terminé leur travail pour la vérification des pouvoirs, faute de pièces dont une partie devait être transmise de la chambre des députés, les élections pour sénateurs et pour députés étant comprises parfois dans le même procès-verbal. Depuis on a désiré vérifier les listes de chaque province. M. le ministre n'a pu procurer celles de Liège ni celles d'Anvers; il en est résulté qu'on n'a vérifié qu'une partie des élections, en tout 20 sénateurs. Il reste à statuer sur les élections des provinces de Liège, Anvers, Namur et une partie du Hainaut. Les élections qui offrent des difficultés seront soumises aux 26 premiers sénateurs.

DU MÉMOIRE JUSTIFICATIF DU GÉNÉRAL DAINE.

Nous avons parcouru le mémoire justificatif que le général Daine a adressé au roi. Le colonel L'Olivier, qui y est peu avantageusement traité, a annoncé publiquement l'intention d'y répondre en ce qui le concerne. nous attendrons ses explications et les lumières qui parviendront à notre connaissance sur ce sujet, pour émettre une opinion juste et basée sur des faits irrécusables.

En attendant, nous nous bornerons à constater qu'ainsi que presque tous les autres chefs, le général Daine a, depuis plusieurs mois, réclamé du ministre de la guerre tout ce qui lui manquait en personnel et en objets d'habillement et d'équipement, et que ses pressantes demandes n'ont eu aucun résultat.

Nous signalerons, entre autres, sa lettre au ministre de la guerre, en date du 31 mars dernier, et portant le n° 250 (elle termine le mémoire): on y trouvera des documens intéressans sur la négligence et l'impéritie de M. de Faily; et nous espérons qu'ils seront pris en considération lors de l'enquête que l'on fera, sans doute, sur la conduite de notre ex-ministre de la guerre. (Indépendant.)

— On écrit de Bois-le-Duc, 4 septembre :

La 14^e division d'infanterie que la désertion a réduite à 700 hommes est arrivée en cette ville. Elle n'a rencontré depuis Maestricht ni soldats belges ni soldats français.

— On avait parlé du licenciement des corps de volontaires. Il paraît maintenant qu'on ne veut pas accorder des congés de plus de huit jours aux chasseurs de Leyde.

— Par dépêche du 3 septembre, M. le ministre de l'intérieur ad intérim a fait savoir aux gouverneurs des provinces que, d'après l'article 55 du décret du 31 décembre 1830, ainsi conçu: « Les gardes s'habillent à leurs frais; ceux qui n'ont pas les moyens de s'équiper le sont aux frais de la commune par décision du conseil communal », les gardes civiques du premier ban doivent être immédiatement équipés. Chacun doit avoir le petit équipement, savoir: 3 chemises, 2 paires de souliers et de chaussettes, 2 caleçons et 2 pantalons de toile, brosse à souliers, à habit, patience et martinet. Si la prolongation de l'état de guerre et de la tenue du premier ban en activité le rendait nécessaire, le département de la guerre fournirait le grand équipement, savoir: capote de drap, habit, veste à manche, pantalon de drap et gêtres, giberne, sac et buffleteries de giberne.

— On forme un camp dans la bruyère de Castiau, près de Mons, pour contenir un corps de douze mille hommes de l'armée du maréchal Gérard. Il y aura mille baraques capables d'abriter douze hommes chacune.

— Un voyageur qui arrive de Constantinople, par Trieste, annonce que le grand-seigneur, à peine de retour d'un voyage qu'il avait été faire dans ses états, a octroyé une sorte de charte à ses sujets. A l'avenir un conseil de finances, élu par ses fidèles Musulmans, se rassemblera auprès du divan et votera des fonds à la manière des chambres représentatives des états constitutionnels d'Europe. Il paraît aussi qu'une sorte de conseil de province sera établi auprès des gouverneurs dans chaque pachalick, et que Mahmoud a l'intention de séparer le pouvoir militaire des pachas de leurs prérogatives judiciaires. (Courrier.)

— On écrit de Liège :

« Depuis huit jours environ notre fonderie de canons est jour et nuit en activité. »

— On lit dans le *Messenger des Chambres* :

« Des lettres de Terceira, en date du 24 juillet, annoncent que les îles Graciosa, Flores et Corvo viennent de proclamer spontanément l'autorité de la reine dona Maria et la charte constitutionnelle du Portugal. Dans toutes ces îles la population s'est soulevée contre les garnisons miguelistes, qu'elle a forcées de mettre bas les armes. A Graciosa, 400 soldats de la ligne se sont rendus. Les actes et proclamations annonçant ces événemens importants ont été publiés dans la *Chronica*, journal officiel de Terceira. »

— On écrit d'Anvers, 10 septembre :

Notre fleuve présente un aspect déchirant. Des îlots, débris de nos digues, sont charriés par les eaux. Les éboulemens sont successifs et considérables, et l'on craint pour l'écluse qui est près de la Tête-des-Flandres. Les eaux étendent au loin leur irruption et leurs ravages, et la chaussée de Gand pourrait bien devenir impraticable par de profondes excavations. Les digues de Lillo sont également emportées dans une largeur de 1,000 mètres, dit-on. Les pertes sont immenses, et on ne peut évaluer les sommes qu'exigera la réparation de tant de désastres.

Le général Belliard, qui semble être notre ange gardien, est accouru avec M. Adair. Il paraît qu'ils ont expédié en toute hâte un courrier à La Haye.

Nous recevons à ce sujet la lettre suivante :

« Jeudi passé, dans la matinée, on a vu du port d'Anvers descendre la rivière une masse de terre garnie d'une rosaille, entremêlée de quelques bois provenant probablement des polders inondés dans la Flandre.

« Hier, vers une heure après-midi, nous descendîmes la rivière : quel fut notre étonnement lorsque nous aperçûmes l'écluse des Paysans (un quart de lieue au-delà d'Austruwel) obstruée par cette énorme masse de terre. Ce désastre peut faire crever toutes les poutres croisées devant l'écluse par son énorme poids, et en même temps nous ôter l'espoir d'évacuer les eaux des inondations. En conséquence, je prie messieurs les administrateurs d'ouvrir les yeux, et de faire travailler, à la première haute-marée, à l'enlèvement de cette masse de terre : il s'agit d'employer immédiatement tous les moyens possibles pour sauver les propriétés de plus grands malheurs auxquels elles sont exposées.

« Agréé, etc. « JACQ. REYNS, co-propriétaire. »

M. le général Belliard et M. Adair ont visité le fort du nord et ont pu voir qu'on s'occupait du désarmement. Ils ont visité ensuite le port et nos bassins, et ont vu l'Escaut couvert des débris de nos polders et de nos digues. (*Journal d'Anvers.*)

— On écrit de Mons, le 10 septembre :

Monseigneur le duc d'Orléans est arrivé hier de Maubeuge en cette ville ; il est descendu directement chez le maréchal Gérard.

On assure que le duc doit se rendre aujourd'hui à Bruxelles, où il est attendu par S. M. le roi des Belges.

— C'est lundi que le colonel Grégoire comparait devant la cour d'assises ; il a confié sa défense à MM. de Pauw et Vanuffel, avocats du barreau de Gand, et à MM. Piquet et Hubert Dolet, du barreau de Mons. Nous espérons qu'on entourera la justice de tout le respect qu'on lui doit, et que, quel que soit le jugement, le peuple l'accueillera avec calme.

— On lit dans *l'Indépendant* :

On nous communique la note suivante, qui rectifie l'article de *l'Escaut* inséré dans notre numéro d'hier :

La nouvelle empruntée à *l'Escaut* sur M. Van der Smissen est tout-à-fait fautive. Ce général habite Paris, et n'a pas quitté cette ville ; on l'a sans doute confondu avec un officier supérieur de l'armée hollandaise, qui s'appelle Van der Smissen et qui est natif d'Utrecht.

Un décret du congrès statue que l'anniversaire des glorieuses journées de septembre sera célébré par des fêtes nationales. Il nous semble que, cette année, on devrait se borner à un service funèbre en l'honneur des généreux martyrs de notre liberté. Lorsque notre indépendance est menacée, lorsque la patrie va bientôt devoir demander à ses enfans de nouveaux sacrifices, c'est à acheter des fusils et non des lampions qu'il faut employer notre argent, c'est à faire des cartouches et non des feux d'artifices qu'il faut employer notre poudre. Le meilleur moyen d'honorer la cendre de ceux qui sont morts pour nous, c'est de les imiter, de laver nos affronts. (*Belge.*)

— Nous n'avons encore pu jeter qu'un coup-d'œil rapide sur le mémoire adressé au roi par le général Daine. S'il ne parvient pas à s'y justifier entièrement des torts qu'on lui a imputés, toujours est-il que de sa correspondance avec le ministère résulte la preuve que, depuis le mois de décembre, il n'a cessé d'avertir le gouvernement des suites désastreuses qu'aurait l'abandon dans lequel on laissait son armée. La lecture de ce mémoire nous a convaincu aussi de l'urgente nécessité d'une enquête sur la conduite de quelques chefs militaires et de tous les ministres qui se sont succédé au département de la guerre. Il importe à la nation de savoir pourquoi à toutes les demandes que faisait le général Daine, d'un chef d'état-major, d'un général de cavalerie, on ne répondait que par un dédaigneux silence ? Pourquoi en lui refusant de faire exécuter des exercices à feu, on l'a forcé de conduire à l'ennemi des hommes qui de leur vie n'avaient tiré un coup de fusil ? Pourquoi on a laissé en place un colonel qui s'est trouvé atteint d'une indisposition subite, en recevant l'ordre d'attaquer les Hollandais ? Pourquoi le ministère a constamment refusé de faire fortifier Diest, le centre de notre ligne d'opérations ? Pourquoi, après avoir promis dès le mois de mai, 8,000 gardes civiques au général Tieken, on ne lui en a envoyé que 400 au mois de juillet ? Pourquoi on laissait le général Daine en présence de l'ennemi, avec une seule batterie attelée ?

Pourquoi enfin, après lui avoir promis de nombreux renforts, on lui a retiré des régimens entiers, pour les envoyer parader à Bruxelles ?

(*Idem.*)

— Le général de division Goethals a adressé au corps [d'officiers] du 3^e régiment, en les passant en revue, une allocution qui a électrisé toutes les âmes. Il a rappelé à chaque officier son devoir, non avec ce ton aigre qui décourage, mais avec ce sentiment de bienveillance et de persuasion qui lui ont concilié tous les cœurs, en même temps qu'ils ont réveillé l'orgueil militaire. Lorsque le général a parlé des derniers événemens, dont les honteux résultats sont dus au manque de courage de quelques épauettes, un officier du 3^e régiment lui a représenté respectueusement que parmi eux figuraient encore des hommes dou- teux. Le général a répondu : messieurs, ils sont indignes de figurer parmi vous, ils ont compromis l'honneur national, ils ont flétri le nom belge, vous devez les chasser !

Les ordres du général sont exécutés, et lorsque l'on voit passer un officier du 3^e régiment, on peut dire que les épauettes sont portées par un homme d'honneur.

NAMUR, 12 septembre.

UN GÉNÉRAL EN CHEF.

Le choix d'un général en chef intéresse le sort futur de la Belgique et sa stabilité comme nation indépendante. Il importe qu'au dehors elle sache bientôt, par ses armes, se faire respecter et laver les affronts que les journaux de Guillaume ne cessent de déverser sur elle. Le congrès sentait la nécessité d'un tel choix lorsqu'il votait la loi qui permet de prendre pour généralissime de l'armée un chef étranger ; mais à cette époque les cris des nationaux, les plaintes de quelques patriotes influens dont la susceptibilité puisait sa source dans un motif louable, suspendirent l'exécution des articles de cette loi. « Ne pouvons-nous pas seuls, disaient-ils avec une apparence de raison, repousser nos tyrans ? N'ont-ils point fui, à Walhem, à Berchem, devant une poignée de nos braves ? Les combats de la liberté, qui enfantent ordinairement des prodiges, ne sauraient-ils créer des capacités parmi nous ? » D'accord, si l'ordre de la sainte-alliance, retenant nos intrépides volontaires l'arme au bras au sein de leurs triomphes rapides, n'eût point paralysé l'enthousiasme révolutionnaire incapable alors de développer ces capacités naissantes que la continuation de nos succès eût sans doute fait surgir de chaque bataillon. Les chefs de septembre n'ont pas eu le temps de consolider une réputation commencée sous d'heureux auspices et de gagner l'entière confiance du soldat. Une ambition mal entendue, des intrigues ministérielles, des demandes absurdes, des prétentions outrées, des injustices criantes, des divisions entre divers officiers supérieurs, un repos odieux, et le découragement, avaient remplacé la confiance, l'ordre et l'union, dont l'accord intime nous eût été si nécessaire. Dix jours de plus de victoire, et toutes ces calamités, fruits d'une fausse position, n'eussent pas existé ; et, maîtres de nos frontières naturelles avant que la conférence n'entravât diplomatiquement notre marche, nous eussions dicté des lois au lieu d'en recevoir, et peut-être maintenant un général indigène nommé dès nos premiers débuts, sur le champ de bataille, aux acclamations de l'armée, rendrait inutiles la loi du congrès et la demande de cinq chefs militaires au gouvernement français.

Le discours du trône a confirmé les sentimens de Léopold dans la loyauté de Louis-Philippe, qui répondra dignement à la confiance de son allié naturel. Sans examiner aujourd'hui les parties de ce discours et la politique méticuleuse du ministère de la paix universelle, Périer, relativement à la démolition de certaines de nos forteresses, revenons à la nomination d'un général en chef.

Cette importante nomination est du plus puissant intérêt, et le moral du soldat, cette superstition de l'esprit qui régit la faiblesse humaine, a besoin de s'appuyer, pour maîtriser la victoire, sur une illustration militaire, une série de constans et glorieux antécédens réunis dans la personne d'un chef. Son nom heureusement prononcé fit souvent succéder parmi les troupes l'ardeur au découragement et détermina spontanément le succès, quand la défaite commençait. Un seul nom au milieu d'une armée rétablit le calme, commande une aveugle obéissance, et, levier magique, soulève les masses à son gré. Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, que d'exemples historiques ! Nous nous bornons à un fait moderne, puisé dans les Mémoires de Constant, valet de chambre de Napoléon. Il prouve la vérité de notre assertion :

« En 1810 l'empereur avait mandé à Paris la garde impériale hollandaise. Pour célébrer sa bienvenue il fit placer de distance en distance, dans les allées du bois de Boulogne, des tonneaux de vin défoncés par un bout, où chaque soldat venait puiser à discrétion. Cette munificence impériale eut des suites fâcheuses et qui auraient pu devenir funestes. Les soldats hollandais, plus accoutumés à la bière forte qu'au vin, mais pourtant fort avides de cette dernière boisson, en prirent outre mesure, et, les têtes s'échauffant à un degré inquiétant, ils commencèrent d'abord par quelques rixes, soit entre eux, soit avec les curieux qui les observaient de trop près. Puis, un orage étant survenu, les promeneurs de St. Cloud se hâtant de rentrer à Paris, en traversant le bois de Boulogne, les Hollandais, dans un état à peu près complet d'ivresse, se mirent à battre le bois, arrêtant toutes les femmes et menant fort rudement les hommes qui les accompagnaient. En un instant ce ne fut dans tout le bois que cris de terreur, vociférations, juremens, batailles sans nombre. Quelques personnes effrayées reculèrent jusqu'à S. Cloud, où était l'empereur, qui ne fut pas plus tôt informé de ce désordre, qu'il ordonna de faire marcher patrouilles sur patrouilles pour mettre les Hollandais à la raison. S. M. était fort

en colère et disait : *A-t-on jamais rien vu de pareil à ces grosses têtes ? Les voilà sens dessus dessous pour deux verres de vin !* Malheureusement la nuit était trop avancée pour que l'on pût distinguer sur quel point il fallait se diriger et Dieu sait comment cela aurait fini, si l'officier d'une des patrouilles n'avait pas eu l'heureuse idée de s'écrier : *L'empereur ; voilà l'empereur !* Les hommes du piquet répétèrent après lui : *voilà l'empereur ;* en chargeant les Hollandais les plus mutins, et telle était la terreur qu'inspirait à ces soldats étrangers le nom seul de Sa Majesté, que des milliers d'hommes armés, ivres et furieux se dispersèrent devant ce seul nom et regagnèrent leurs quartiers le plus vite et le plus secrètement qu'ils purent. » M*** (Communiqué.)

— Le régiment de cuirassiers belge, a traversé cette ville se rendant à Tournay ; on a admiré sa belle tenue.

— A tort ou à raison, un grand nombre de personnes se plaignent de la répartition des logements militaires, nous croyons que l'administration communale ferait sagement de publier le rôle de logement approuvé par elle ; chaque citoyen serait alors à même de faire des critiques toujours fondées, et la commission de logement, qui ne saurait que vouloir être juste, pourrait bientôt faire disparaître quelques erreurs, fautes à comprendre, mais qu'il a été impossible peut-être d'éviter.

— Demain, 5,000 français environ traverseront nos murs ; après-demain pareil nombre nous arrivera.

— La légation polonaise à Paris, fatiguée de l'allure mesquine et mensongère du ministère Perrier à l'égard de la Pologne, a résolu de quitter la capitale de la France après avoir adressé à la nation française de vifs remerciements pour la sympathie envers la cause polonaise.

Nous croyons devoir publier ces deux lettres que l'on va lire, malgré l'apparence de blâme que M. de Stappers semble jeter sur nous ; nous dirons cependant que ce que nous avons dit, nous le dirons encore à pareille occasion ; nous n'avons en effet dit que la vérité ; il nous importait peu de savoir, à quelle province, à quel village appartenaient ceux qui ont manqué à leur devoir. Nous avons signalé un fait, et voilà tout.

M. de Stappers ajoute que nous avons jeté un blâme bien nuisible à l'organisation des guides forestiers, etc., etc. M. de Stappers se trompe, ce que nous avons dit n'avait rien de commun avec son organisation ; du reste le certificat délivré par M. Thorn nous justifie à cet égard autant qu'il honore M. de Stappers et le corps des guides.

Arlon, le 10 septembre 1831.

Le lieutenant-colonel, membre de la légion-d'honneur, gouverneur militaire, ad intérim, de la province du Luxembourg.

MESSIEURS LES RÉDACTEURS,

Vers le 11 juin dernier vous avez jeté dans votre feuille un blâme bien nuisible à l'organisation du corps des guides forestiers que j'ai organisé et commandé ; toutes les feuilles du pays vous ont copiés. Si vous eussiez dit que les forestiers qui étaient rentrés dans votre ville appartenaient à l'inspection de Namur, et avaient été saisis de je ne sais quel esprit de vertige ou terreur panique, à Marche, avant d'avoir rejoint, vous eussiez été véridiques, au lieu de faire croire que le corps avait lâché pied. A présent, pour rendre toute la justice que les braves gens qui forment encore ce corps méritent, je vous prie d'insérer dans votre plus prochain numéro, le certificat délivré au corps, par M. le gouverneur civil du grand duché de Luxembourg, le 4 de ce mois, dont copie ci-jointe, et de m'envoyer un numéro pour être joint aux archives du corps.

J'ai l'honneur, etc.

DE STAPPERS.

Arlon, le 4 septembre 1831.

MONSIEUR LE COLONEL,

Je viens de recevoir votre lettre d'hier n° 339, par laquelle vous m'annoncez le départ des guides forestiers.

Il m'est bien agréable, monsieur le colonel, de n'avoir que les choses les plus flatteuses à vous dire. M. le Régent ne pouvait faire un meilleur choix qu'en vous appelant à la tête de ces braves et anciens militaires. Vous avez parfaitement répondu à sa confiance, par la promptitude que vous avez mise dans l'organisation du corps ; par le peu de temps qu'il vous a fallu pour le porter sur la ligne ; par la bonne discipline que vous avez établie ; par le maintien continu de l'ordre et par le service régulier que les guides ont constamment fait. Aussi je me plais à leur dire que la conduite qu'ils ont tenue, mérite les plus grands éloges, et qu'en rentrant dans leurs résidences, ils y emportent mon estime et celle des habitants.

Veillez bien, monsieur le colonel, être près de MM. les officiers l'interprète de mes sentimens, et les faire connaître aux sous-officiers et guides forestiers, avant leur départ.

Veillez bien aussi, monsieur le colonel, agréer l'assurance de ma haute considération.

Signé THORN.

Pour copie conforme :

Le gouverneur militaire ad intérim de la province de Luxembourg,
DE STAPPERS.

(Correspondance particulière du Courrier de la Sambre.)

LETTRE DE LA HAYE.

Depuis les derniers événemens arrivés en Belgique par l'agression de Guillaume, à laquelle ce souverain dut une victoire si facile, on n'entend dans nos estaminets que la lecture d'anciens bulletins, cris de triomphe des nationaux et récits exagérés de cette courte campagne dont les Français ont empêché les résultats qui devaient être fu-

nestes à Bruxelles. Là, (je vous le certifie), le duc de Saxe-Weimar se proposait de lever d'énormes contributions, et ses soldats, enivrés à dessin, y auraient commis les plus grands désordres et dévasté un nombre de maisons désignées d'avance, au mépris de la capitulation sur laquelle on comptait, car cette ville n'avait pas eu le temps d'organiser des barricades et des moyens de défense.

Quelques orangistes étaient sortis par la porte de Louvain, pour instruire le prince d'Orange de la situation de Bruxelles. Ils se proposaient, dit-on, de lui ménager le surlendemain une entrée solennelle, comptant, sans doute à tort, sur l'anéantissement de l'armée belge. Au dire de nos politiques, il ne resterait pas deux cents hommes de chaque régiment. Heureusement que vos alliés sont venus arrêter la marche des Hollandais et déranger leurs plans. Cependant, ils ne sont pas revenus ici les mains vides. Des volontaires vendent journellement de l'argenterie, de la vaisselle, des meubles portatifs et jusqu'à des lits complets ; j'ai vu céder un matelas au prix d'un florin et un beau cheval de ferme pour 30 francs, monnaie du pays. La femme d'un caporal suisse porte une robe de soie et distribue de l'eau-de-vie, affublée d'un chapeau à plumes.

S'il faut en croire le bruit général, les Français évacuent la Belgique. La cour semble très-satisfaite, car ses menées auprès de la conférence de Londres ont contribué puissamment à cette évacuation prochaine, si elle n'est déjà effectuée. Je ne vous le dissimule pas, Guillaume est soutenu fortement par la Russie, la Prusse et l'Autriche. Il entretient même une correspondance avec les agens de Charles X, et cette combinaison machiavélique dont vous serez victimes si vous n'y prenez garde, enveloppera tôt ou tard la France dans ses ramifications, si le cabinet du Palais-Royal s'endort constamment sur la foi des traités.

Je vous le répète, prenez garde ! Des Prussiens arrivent à chaque heure et de divers côtés en Hollande, et c'est, non comme déserteurs, mais avec une feuille de route qu'ils courent grossir les rangs hollandais.

D'après cela, croyez aux dénégations diplomatiques !!!

Demain je vous transmettrai d'autres détails.

Préservatif contre le choléra-morbus.

Extrait de la Gazette d'Aix-la-Chapelle du 1^{er} septembre 1831.

Un cuir en forme de cœur traversé, haut de 2 décimètres, large de 2 1/2, graissé légèrement avec de la résine de sapin ou de pin, sera chauffé au-dessus de charbons et placé sur l'estomac, où on le laisse constamment. En même temps, on prend tous les jours une jusqu'à deux gouttes d'huile de camomille sur du sucre. Les femmes, à la place de cette dernière, peuvent prendre plusieurs fois du thé de menthe crépue ou des bouillons de menthe crépue. La partie supérieure de l'emplâtre vient sur la fosse du cœur.

Ce remède vient du prince Lobkowitz, gouverneur de la Gallicie, qui, par là, a préservé du choléra, et avec le plus heureux succès, toute sa maison et beaucoup d'autres, à Lemberg, où cette maladie fait de si grands ravages. Il n'y a pas encore d'exemple qu'une personne faisant usage de ce remède eût été atteinte du choléra.

N. B. L'huile de camomille, comme aussi la résine (sous la dénomination de résine de Bourgogne) se trouve chez tous les apothicaires.

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 8 septembre.

Les troubles de Varsovie avaient été exagérés par la Gazette de Prusse, mais ils sont réels, ainsi que les massacres du 15. Ce n'est donc que par suite de faux renseignements que le comité polonais a fait circuler hier une note où ces événemens étaient qualifiés de ruse de guerre. Quelques zélés partisans de la cause polonaise ont cru devoir recourir à cette version pour déduire le mauvais effet qu'avait produit la nouvelle des excès commis : leur tactique est imprudente et nuisible, parce que la vérité se fait jour tôt ou tard et qu'il résulte de pareils artifices une méfiance fâcheuse.

L'extrait des nouvelles de Varsovie et de Berlin donné par le *Moniteur*, jusqu'à la date du 23 et du 30, ne laisse plus de doute sur ce qui s'est passé de déplorable, et prouve en même temps que l'ordre a été aussitôt rétabli, puisque ce sont les chambres mêmes qui ont investi le général Krukoviezki de l'autorité suprême.

Le même extrait ne fait point mention de la défaite du corps de Rudiger. Il faut attendre de nouveaux détails.

L'intérieur de la Russie est livré à de sanglantes séditions partout où éclate le choléra-morbus. On nous avait assuré dans le principe que l'insurrection de la colonie militaire de Nowogorod était fautive, mais cette nouvelle se confirme maintenant de toutes parts. Ce sont les mesures sanitaires et le bruit répandu qu'on empoisonnait les gens du peuple qui ont excité cette révolte.

Deux généraux, plus de 200 officiers de tout grade, des médecins, des femmes, des enfans, ont péri dans des supplices inouïs. Plusieurs ont été pendus à des arbres et massacrés à coups de haches ; d'autres, attachés par les bras à des poteaux, ont eu les jambes séparées du corps à coups de baguettes de fusils.

Le plan des insurgés était de marcher sur Pétersbourg ; mais il paraît qu'à Nowogorod même la soumission a été offerte sous la condition d'une amnistie, et on assurait au départ du courrier que l'amnistie était accordée.

De pareils événemens, à 40 lieues de Pétersbourg, dans le cœur même de la vieille Russie, font naître de graves réflexions sur la situation de l'empire russe.

(Messager des Chambres.)

Après les discussions sur plusieurs objets d'un intérêt purement local, lord Aberdeen se lève pour présenter la pétition des négociants, manufacturiers et propriétaires de navires intéressés dans le commerce de l'Angleterre avec le Portugal, tendant à demander le rétablissement des anciennes relations commerciales entre ces deux pays; mais avant d'arriver à l'objet principal de sa motion, le noble lord prononce ou plutôt donne lecture d'un long discours, qui occupe près de trois des vastes colonnes des journaux anglais, adressé aux ministres pour se plaindre de leur conduite envers le Portugal et de l'insouciance avec laquelle ils ont envisagé de loin ce qui se passait entre la France et le Portugal.

L'orateur relève l'histoire des événements dans ce dernier pays, surtout depuis l'avènement de don Miguel, pour critiquer le ministère de sa politique, surtout par rapport aux relations de commerce, lesquelles, déjà sujettes à beaucoup de difficultés et de risques, ont été de plus en plus entravées. Selon lui, l'état actuel des rapports entre l'Angleterre et le Portugal, et la suspension des relations amicales et intimes entre les deux pays, étaient non-seulement préjudiciables à tous les deux, mais aussi dangereux pour la paix de la Péninsule et même pour celle de l'Europe entière.

Le noble lord expose ensuite les principes d'après lesquels on devrait agir, selon lui, dans les relations avec l'étranger, et il établit comme tel, que la politique intérieure d'un pays quelconque et le mode de son gouvernement ne doivent pas être pris en considération, mais seulement sa conduite envers nous-mêmes, et qu'ainsi il devait être indifférent aux ministres de la Grande-Bretagne si les Portugais aiment ou détestent don Miguel, s'ils veulent être libres ou esclaves, etc. Partisan des principes anti-libéraux, lord Aberdeen saisit avec empressement cette occasion pour faire une sortie véhémement contre les révolutions en général et contre celles de la France et de la Belgique en particulier, et il justifie en quelque sorte les habitants de Lisbonne de ne pas avoir suivi l'exemple de ceux de Paris et de Bruxelles.

D'après lui, les Portugais pourront très-bien se passer d'une constitution libérale; et leur en imposer une, ce serait, dit-il, ressembler à ce père qui, voulant forcer sa fille d'épouser un homme qu'elle détestait, disait: «Je veux la rendre heureuse, dussé-je lui déchirer le cœur.»

Le noble lord s'étend surtout sur les stipulations de la dernière convention entre le Portugal et la France, et en qualifiant cette dernière puissance plutôt comme la rivale que comme l'ennemie naturelle, ainsi qu'on veut généralement la faire passer, de l'Angleterre, il prétend que la politique de celle-ci exige, maintenant plus que jamais qu'on veille sur les intérêts du commerce de ses sujets.

Le comte Grey regrette que les documents que les ministres s'étaient proposés de communiquer à la chambre ne sont pas encore prêts à l'être; mais, quand ils le seront et que cet objet sera régulièrement discuté, il ne reculera pas devant la responsabilité de la conduite du ministère, qui n'a pas besoin d'être contrôlé pour prendre les intérêts et l'honneur de leur pays à cœur. Le discours de ce ministre, par lequel il réfute en termes généraux l'attaque dirigée contre le cabinet par lord Aberdeen, et celui de lord Wellington à l'appui de celui-ci, sont dignes de remarques sous plus d'un rapport, mais d'une trop grande étendue pour être seulement analysés. Il doit être cependant remarqué que le duc de Wellington semble avoir eu moins l'intention d'attaquer le cabinet anglais, que de jeter du blâme sur la conduite de la France à l'égard du Portugal.

D'autres parmi les nobles membres ont eu encore la parole sur cette matière, et surtout lord Londonderry, dont le discours se fit remarquer par les termes atténués dont il s'empresse de se servir à l'égard de don Miguel. Les discussions se sont prolongées jusqu'à neuf heures du soir, qu'il a été ordonné que la pétition, qui en a été l'objet principal, fût déposée sur la table; et la séance a été levée.

Les objets traités dans la chambre des communes ont été de moindre importance et seulement d'un intérêt local.

Il est cependant à remarquer que depuis long-temps le bill de réforme n'a fait autant de progrès dans une seule réunion, puisqu'on y est parvenu à adopter depuis le 33^e jusqu'au 44^e article.

Un conseil de cabinet a été tenu hier au Foreign-Office, auquel presque tous les ministres ont assisté, et qui a duré environ trois heures.

Après ce conseil, les ambassadeurs, ministres et envoyés extraordinaires des Pays-Bas (Hollande), de Russie, d'Autriche, de France et de Prusse, se sont réunis au Foreign-Office, et y ont eu une longue conférence avec le vicomte Palmerston. (The Times.)

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

— Les religieuses de Saint-Hubert, dans la province de Luxembourg, nous adressent un gros paquet de charpie soigneusement préparée. Ces respectables sœurs s'étaient associées aux jeunes élèves de leur pensionnat pour cet acte de bienfaisance. Nous transmettrons ce paquet à la commission de secours. (Courr.)

— Des nouvelles de Londres, reçues ce soir, annoncent l'adoption du bill de réforme par la chambre des communes. On ne doute pas que cette mesure ne passe aussi à la chambre des pairs, sans qu'il soit même besoin de l'adjonction des quinze nouveaux pairs que le roi se proposait de créer.

— Nous aimons à placer à côté des actes de vandalisme auxquels

se sont livrés quelques-uns des corps de l'armée du roi Guillaume, la belle conduite de M. Koopman, commandant des forces hollandaises devant Anvers. Ce brave marin a sauvé de malheureux Belges au moment qu'ils allaient périr dans l'Escaut.

— Le prince de la Moscowa a reçu un brevet d'officier pour le 15^e hussard en garnison à Valenciennes. Le prince d'Eckmühl sert déjà dans ce régiment, où l'on dit que le duc d'Abrantès doit aussi prendre du service. Les fils de Lannes, de Davoust et de Junot se trouveront ainsi réunis dans le même corps.

La diligence d'Alençon à Argentan, en France, transportait une hyène et un ours qu'un marin rapportait de ses courses lointaines. Ces deux voyageurs étaient renfermés dans des cages et missoigneusement à part dans la voiture. Mais la hyène, qui supportait impatiemment l'esclavage, rompit son barreau au moment où la diligence entrait à Argentan, et bondit sur le payé.

À l'aspect de l'horrible prisonnier échappé, les témoins poussèrent des cris de terreur qui se répétèrent de rue en rue aussitôt, et semèrent la terreur dans tous les quartiers de la ville. En un moment toutes les portes furent fermées et barricadées. Pendant cinquante gardes nationales qui avaient pris les armes, s'avancèrent la baïonnette en avant. Un feu de peloton fut dirigé sur l'animal, qui tomba mort au grand regret de son propriétaire.

COMMERCE.

Grains et Graines à Arras, le 3 septembre. — Froment-blanc, 24 à 27; de roux, 20 à 25 50; seigle, 10 50 à 12 50; orge, 10 à 12; avoine, 5 à 6.

Cambray, 3 septembre. Froment, 23 à 25 50; seigle, 11; orge de saison, 9 à 10; avoine vieille, 4 à 6.

A Amsterdam, le 2 septembre, la graine de colza était cotée de 43 à 49 liv. et celle sur 6 aim. de 49 à 50.

Huiles à Cambray, 3 septembre. — Huile de colza l'hect. 74 à 74 50, de d'œillette, 90, d^e de chanvre, 82; lin, 81 50 à 82.

A Amsterdam, le 2 septembre, les huiles de colza 3 florins en hausse depuis nos derniers avis, étaient cotées: disp., fl. 43; septembre 43 1/4; oct., 43 1/2; nov., 44; déc., 44 1/2, huile de lin disp., 40 1/2.

Ventes publiques à Anvers. — Le 29 septembre, 27,312 cuirs Rio-Grande; 8700 de Valparaiso; 3150 de Bué nos-Ayres. — Le 21: 457 bouc tabac Kentucky.

BOURSE DE BRUXELLES, du 9 septembre.

Act. de la Société générale	560	A	Lots de Pologne	
2 1/2 Dette active hollandaise.	37	A	5 Certificats de Naples	65 1/2 P
2 1/2 — inscription de la banque.	38	P	5 Emp. de Sicile, 1821.	
5 Levée de 12 millions	72 1/2		5 " 1824.	
2 1/2 Rente remb.	85	P	5 Guehard	64 1/2 P
4 1/2 Act. de la Soc. de commerce			5 Rente perp. à Amst.	43 P
5 Métalliques.	81 1/2	P	5 " de 200 p. à Paris.	48 1/2 P

Bourse de Paris, 8 septembre. — Rentes 5 p. 0/20 au compt., jouiss. du 22 mars 1830. 87 fr. 70 c. — 4 p. 0/20, 71 fr. 25 c. — Rentes 3 p. 0/20, jouissance du 22 juin 1830, 59 fr. 90 c. — Act. de la banque, 1535 fr. 00. — Certif. Falconnet, 70 fr. 00 c. — Cortes d'Espagne, 10 fr. 00. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 63 fr. 3/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 47 fr. 1/2.

Marché de Namur du 6 septembre 1831. Fl. Cls. Cts.

Froment-roux, la rasière	10	81	29
Seigle.	6	85	59
Avoine	2	25	29
Pommes de terre.	1	54	28
Beurre.	0	70	71

ANNONCES.

791. EFFETS PUBLICS. Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiemens des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.

1235. Namèche aîné, nég^t en fers, rue de Bruxelles, N^o 9, à Namur, est chargé d'acheter au prix le plus élevé, les obligations de l'emprunt de douze millions.

Il se échange (sans frais) les récépissés contre des coupons, aux personnes qui préfèrent les garder.

1099. Emprunt de douze millions de florins. Les personnes qui désireraient vendre leurs récépissés de paiemens de cet emprunt, peuvent s'adresser au notaire Delvigne, qui est chargé d'en acheter par commission.

1202. AVIS. 530 florins des Pays-Bas à appliquer à 4 pour cent. S'adresser au secrétariat à l'hospice St Gilles, à Namur.

1241. Très-beau quartier garni, composé de deux salons, plusieurs chambres à coucher, cuisine, cave et grenier, à louer de suite. S'adresser au bureau de cette feuille.

1215. L'on demande un remplaçant pour la milice. S'adresse au bureau de cette feuille.

1234. Belle jument, propre à la selle et au cabriolet, à voir chez Colart, aubergiste, hors la porte de Fer. Prix: 500 francs.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques. S'adresser au notaire Delvigne.